

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 MAI 2023

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Pradinas s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François VABRE, Maire

Présents : Mr Cazals Sébastien, Mme Cadillac Virginie, Mr Maurel José, Mme Douay Géraldine, Mme Mazars Authesserre Angélique, Mr Marty Anthony, Mr Enjalbert Jean-Michel, Mme Sala Emilie, Mme Féral Lucie

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Nombre de conseillers en exercice	10	Date de convocation	02/05/2023
Nombre de présents	10	Date d'affichage	02/05/2023
Nombre de votants	10		
Quorum	6		

Secrétaire de séance : Mme Virginie Cadillac

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mars,
- Modification des taux taxes locales,
- Validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Alimentation en eau Potable de l'année 2021,
- Réactualisation Plan de financement pour la rénovation église,
- Réactualisation Plan de financement pour la rénovation éclairage public des hameaux,
- Ecole,
- Travaux,
- Questions diverses

Vu la délibération n°3 en date du 10 février 2023 ;

Vu le courrier de la sous-préfecture du 13 avril 2023, notifiant l'accord de la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - programme 2023,

Le cout prévisionnel s'élève à 5 075.00€ H.T

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement prévisionnel réactualisé ci-dessous :

Participation de l'Etat - DETR 30%	1522.50
Participation de l'Etat pour le caractère patrimonial de l'ouvrage 10%	507.50
Autofinancement	3045.00
Total H.T	5075.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement prévisionnel réactualisé présenté ci-dessus
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du partenaire financier et de signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce projet

Vote à l'unanimité

Il est rappelé que la dotation de 507,50€ pour le caractère patrimonial de l'ouvrage est soumise à l'approbation des architectes de France quant à l'utilisation de chaux hydraulique. Un échantillon du matériau utilisé devra être analysé par leur service.

Délibération n°4 : **Réactualisation du plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public des hameaux en LED**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique le montant des travaux qui s'élève à 15 200.00€ H.T.

Vu la délibération n°4 en date du 10 février 2023 ;

Vu la délibération n°1 en date du 31 mars 2023 ;

Vu le courrier du 13 avril 2023 de la sous-préfecture de Villefranche de Rouergue notifiant l'accord de la subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique - programme 2023 ;

Le cout prévisionnel s'élève à 15 200.00€ H.T

Tel : 05 65 69 92 84

Courriel : mairie@pradinas.fr

Site internet : <http://www.pradinas.fr>

Le prochain conseil municipal est fixé au 29 juin

L'assemblée est levée à 22h00

Le secrétaire de séance

Virginie Cadillac



Le Maire

François Vabre



Tel : 05 65 69 92 84

Courriel : mairie@pradinas.fr

Site internet : <http://www.pradinas.fr>